



« La méritocratie, chemin vers l'égoïsme ... »

« Un nombre croissant de recherches en psychologie et en neurosciences établissent que croire à la méritocratie rend les gens plus égoïstes, moins autocritiques et encore plus enclins à agir de manière discriminatoire... »

Lors de sa conférence de presse du 16 janvier, Emmanuel Macron a dit vouloir accroître la place du «mérite» dans la rémunération des fonctionnaires. Un projet de réforme destiné à nous rémunérer en fonction de nos performances devrait voir le jour second semestre 2024.



La CGT Finances Publiques 26 réaffirme son opposition à toutes formes d'individualisation de la rémunération liée au mérite via l'évaluation professionnelle, ainsi qu'à tous éléments susceptibles de remettre en cause la linéarité des carrières.

Ah ! La notion de Mérite est bien relative !!! d'autant plus si elle se mesure à notre capacité d'adaptation/ « soumission » ; une manière là aussi de vouloir faire rentrer dans le rang celles et ceux qui osent encore exprimer ouvertement leurs désaccords, leurs propositions et nous en sommes au sein de la DDFIP 26... et nous continuerons !

Cette méritocratie met en opposition directe les collègues dans un contexte où les collectifs de travail sont abîmés par les dizaines de milliers de suppressions d'emplois et les réformes mortifères pour les services.

En Drôme, la campagne d'évaluation professionnelle 2024 a commencé le 25 janvier 2024. L'évaluation professionnelle est devenue structurante dans l'évolution de notre carrière, car en lien direct avec les tableaux d'avancement et les listes d'aptitude.

On ne peut que déplorer qu'elle ait désormais une incidence directe sur une demande de mutation quelle que soit la catégorie. Les affectations au choix (postes à profil) se multiplient et tendent à se généraliser au sein de la DGFIP.

A titre d'exemple, désormais plus de la moitié des postes d'inspecteurs seront pourvus au choix (à profil) et le dispositif s'étend progressivement aux postes B et C.

Selon les annonces que fera le gouvernement, le Compte Rendu d'Entretien Professionnel pourrait même avoir des conséquences sur votre paie. En effet, la réforme envisagée reposerait sur une « approche globale », qui devrait permettre de récompenser le mérite.

Dans le cadre existant, et en prévision de celui que tente d'imposer l'administration, la CGT Finances Publiques de la DROME invite l'ensemble des collègues à consulter notre guide et à redoubler de vigilance sur ce qui est noté dans leur CREP.

La CGT finances publiques de la Drôme est à vos côtés lors de la campagne d'évaluation professionnelle, contactez nous à l'adresse suivante pour obtenir de l'aide : cgt.ddfip26@dgfip.finances.gouv.fr.

Où on retrouve la stratégie de la DGFIP expliquée dans Kaamelott ! « Tout à l'heure, on a vu que le chapelet de saucisses n'était pas un objet redondant. Et pourtant on a pu lui trouver une utilisation paramétrique en s'en servant comme un fouet ! »

Comme vous le savez, la négociation revendiquée par les organisations syndicales depuis deux ans est en cours à la DGFIP. Elle a pour objectif principal la revalorisation de notre régime indemnitaire. Le 1er décembre 2023 devait se tenir une nouvelle réunion. Or à l'ouverture de la première fenêtre, il y a bien eu une surprise mais pas celle que les agents attendaient ! Cette réunion a été reportée au 29 janvier 2024 et les négociations sont en cours...

Alors que le gouvernement n'a cessé de nous répéter que l'inflation est derrière nous et que les prix sont en baisse, la réalité est tout autre en ce début d'année 2024 (électricité qui augmente de près de 10 % au 1er février 2024, loyers, mutuelles, assurances, etc.). Et l'année 2023 s'est terminée avec une inflation de 4,9 % (dont 11,8 % pour les seuls produits alimentaires).

Dans ce contexte inflationniste, l'érosion de notre régime indemnitaire n'a jamais été aussi flagrante, mettant en difficulté de nombreux agents... et jouant sur l'attractivité de la DGFIP. Cela n'a vraiment rien d'étonnant !



En direct des services... Intervention de la CGT 26, courrier adressé à la Mme la Directrice le vendredi 19/01/2024

Il y a un problème récurrent de chaudière rue des Moulins à Valence qui oblige les agents à exercer leurs missions dans de mauvaises conditions de travail, dans le froid. Il y a eu plusieurs interventions EDF sur le site des Moulins pour venir réparer la chaudière mais des pannes subsistent encore aujourd'hui.

Aucun chauffage d'appoint n'est autorisé pour permettre aux agents de travailler dans de bonnes conditions et de se réchauffer dans cet environnement glacial où les agents ont une tenue hivernale : manteaux, gants, bonnets..., ce qui engendre de la fatigue et autres RPS.

Dans cet environnement de travail (13 °C), le télétravail n'est pas autorisé. Les agents doivent soit poser un congé, soit venir travailler !

Des solutions doivent être trouvées permettant aux agents de travailler dans de bonnes conditions.

En vertu de l'article L4121-1 et L412-2 du code du travail, l'employeur a l'obligation d'assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Des fiches de signalement ont été déposées par les agents du site des Moulins sur le RSST (registre santé sécurité au travail).

Merci de prendre rapidement les mesures adéquates.

Réponse de la Direction le lundi 22/01/2024

Au regard de la situation de la chaudière de Moulins et dans l'attente d'une réparation, je vous informe des mesures suivantes applicables pour l'ensemble des agents du site de Moulins :

- les agents qui le peuvent sont autorisés à télétravailler au-delà du nombre de jours prévus dans leur convention de télétravail. Ils pourront alors poser des jours de télétravail exceptionnel ; à défaut de convention, ils peuvent poser des jours de télétravail exceptionnel ;
- les agents qui ne souhaitent ou ne peuvent télétravailler pourront s'installer durant cette semaine et la semaine prochaine dans la salle de formation informatique du Polygone (Rez de chaussée) qui a été réservée à cet effet.



Un point sera fait régulièrement sur la résolution du problème de chaudière et sur la nécessité de proroger cette organisation.

Quand les mots avaient un sens ...

Oxymore :

Figure de style qui consiste à allier deux mots de sens contradictoires (ex : douce violence).

Intelligence :

- 1) Faculté de connaître, de comprendre : qualité de l'esprit qui comprend et s'adapte facilement.
- 2) L'ensemble des fonctions mentales ayant pour objet la connaissance rationnelle (opposé à sensation et à intuition).

Artificiel(le) :

- 1) Qui est le produit de l'activité, de l'habileté humaine (opposé à naturel) (ex : lac artificiel).
- 2) Créé par la vie sociale, la civilisation (ex : des besoins artificiels).

Pourquoi ce petit memento lexical ? Parce qu'à l'heure où la langue française est bafouée par celui qui devrait être son premier défenseur (Macron parle plus volontiers anglais), où les médias surenchérisent de termes dithyrambiques plus accrocheurs afin de « capter nos cerveaux », où la DGFIP se targue de modernité via les nouveautés technologiques (laissant de plus en plus de contribuables abandonnés à eux-mêmes), il nous semble utile de rappeler que les mots ont un sens, une définition faisant consensus, et que leur utilisation constitue un bien commun, notre langue. C'est aussi par la langue, le langage commun, compréhensible et universel, que se forge une Nation.

Quel rapport avec l'intelligence artificielle direz-vous ?

Pour l'instant l'intelligence artificielle n'est pas vraiment une intelligence, mais seulement une énorme capacité de traitement de millions, milliards de données.

Alors oui, il est acceptable linguistiquement parlant, de dire que "Intelligence artificielle" est un oxymore : il n'y a d'intelligence que vivante. En l'occurrence, l'intelligence est du côté de ceux qui ont conçu la machine.

Alors pourquoi dévoyer le sens des mots ? Et à qui profite cet unanime détournement linguistique ?

Dans le prochain numéro, nous vous parlerons des « réseaux sociaux » qui n'ont de sociaux que le nom ...

La rubrique « pépite et pépettes ! »

Quel montant pourriez-vous percevoir dans le cadre de la garantie individuelle de pouvoir d'achat ?

Munissez-vous simplement de votre indice au 31/12/2018 et 31/12/2022 (cf bulletins sur ENSAP) et CTRL+clic sur le lien ci-dessous (simulation 2023).

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/GIPA#main>

« Le jeu de 1,2 3 soleil à BERCY, celui qui bouge a perdu ! »

La Dgfp a imposé unilatéralement de nouvelles règles de mutations. Désormais, se rapprocher de sa ou son partenaire en union libre, de son enfant ou d'un soutien de famille pour élever son enfant ne sont plus considérés comme des motifs prioritaires. Des priorités dites « subsidiaires » pourront être prises en compte pour départager les agents n'ayant pas de priorité légale. La modification des règles de mutation aura de graves

impacts sur la vie des agents et risque de remettre en cause les possibilités de promotion. Et les premières impactées seront les femmes, qui bénéficiaient majoritairement des anciennes priorités « familiales » devenues subsidiaires, un comble pour une administration qui s'engage en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle.

BON COURAGE POUR 2024 !

COMPTE-RENDU de la Réunion de la Formation Spécialisée SST du 09/01/2024

Cette réunion s'est tenue dans un contexte où, devant entériner le règlement interne de l'instance, il nous a été rappelé que l'ensemble des textes conjugués devait aboutir à ce que « l'administration puisse décider in fine. Pas de co-gestion possible » !!! Cela a le mérite d'être clair !!!

Où l'on retrouve ici, décliné en mode local, le dépeçage en règle du contenu des instances à la DGFIP depuis 2017... Gardons à l'esprit que ce sont les agents les grands perdants au final !

Les points suivants ont été présentés par l'assistant de prévention :

- Contrôle qualité du ménage,
- Suivi des armoires à pharmacie...
- Bilan des exercices incendie (pour information).

À ce sujet, et afin de créer davantage d'automatismes, la Présidente suggère que l'on procède plus régulièrement à des exercices d'évacuation incendie.

Une fiche type synthétique de protocole sera diffusée prochainement dans Ulysse Drôme pour rappeler les bonnes pratiques.

- Ponts naturels 2024 : cf article page suivante.

Concernant le budget 2024, des orientations ont été proposées par les OS, à la demande de la Présidente, pour engager des actions dès le premier trimestre 2024.

Il est proposé 15 000 € pour les formations, 15 000€ pour les prescriptions médicales et 15 000 € pour l'entretien courant.

Présentation du « Jeu Ludus Évolution » par l'assistante sociale. Youkaïdi, youkaïda !

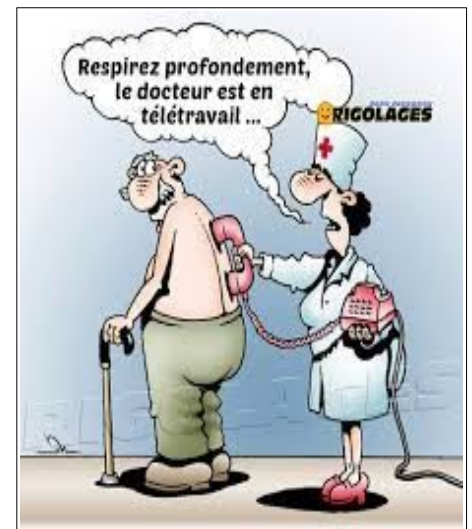
C'est un jeu collaboratif pour mieux vivre les changements et les transformations au sein de la DGFIP (!!!). On croit rêver... Mais, en filigrane, quel aveu de reconnaissance du désarroi et du mal-être qui sont apparus lors de la consultation sur le baromètre social... Ce jeu est un outil professionnel utilisé par l'assistante sociale pour recréer du lien dans les services et faire parler les collègues.

Il se compose d'un plateau, de cartes, de dés, de pions et de pièces d'or sous le thème de la piraterie. Jack Sparrow à la DGFIP ! Que le rhum coule à flots...

Questions diverses :

Dans notre précédent numéro, nous évoquions le départ du docteur MORIN et le silence qui régnait sur son remplacement... Nous avons interpellé la Directrice afin d'avoir au plus vite des éléments de réponse... le Dr MORIN poursuit son activité au-delà du 1er janvier 2024, jusqu'à quand ?

L'agenda social du 1er trimestre 2024 fait ressortir 3 CSAL (le 9 janvier, le 21 mars et le 4 juin 2024) et 2 FSST (le 21 mars et le 4 juin 2024).



Petit rappel à caractère informatif...

1) Mise au point sur notre vote concernant les ponts naturels...

Concernant les possibilités offertes par la calendrier 2024, outre le 16 août, se pose le « problème » du 10 mai, encadré par 2 jours fériés et un week-end, et qui tombe pendant la période déclarative de l'impôt sur le revenu.

La CGT et Solidaires étaient pour une fermeture pure et simple avec extension de la période déclarative comme cela se produit presque chaque année. Ce qui les a conduits à voter contre.

La proposition de la directrice, votée par les élus CFDT, est de donner le 10 mai avec comme contrepartie :

- l'obligation faite au SIP et aux services qui assurent un accueil fiscal de proximité de renforcer les équipes d'accueil les 6 et 7 mai ainsi que les 13 et 14 mai

- d'augmenter très significativement le nombre de créneaux de rendez-vous téléphoniques et physiques

- élargir les plages d'accueil physique des usagers au mardi 7 mai et lundi 13 mai après-midi pour les SIP uniquement.

Qu'en penseront les collègues « réquisitionnés » ? Et quid de l'égalité entre les agents, entre les services ? Ils peuvent d'ores et déjà demander une explication à l'OS votante...

2) **Le Comité Social d'Administration Local et sa Formation Spécialisée**, qui remplacent les anciens CTL et CHSCT, sont des organismes paritaires où siègent en nombre égal les membres de la direction d'une part, et les représentants du personnel, élus lors des élections professionnelles de novembre/décembre 2022.

En cas de vote unanime et contradictoire (8 pour et 8 contre), l'instance est reconvoquée sur le même sujet, il est procédé à un second vote, avec voix prépondérante de l'administration.

Revendiquer une « victoire » après avoir voté « pour » sur une proposition de l'administration (qui de toute façon sera de fait adoptée en deuxième lecture) pourrait donc s'apparenter à de la malhonnêteté intellectuelle.

Fort heureusement, la déontologie des membres élus du CSAL fait que cela ne peut pas se produire... Mais restons vigilants !

C'est-y quoi la retraite progressive ? Quelques éléments...

La retraite progressive est un dispositif qui permet de percevoir une partie de sa retraite tout en continuant à exercer son activité professionnelle à temps partiel. Les conditions pour en bénéficier sont les suivantes :

- exercer son activité à temps partiel (entre 50% et 90%) ;
- remplir une condition d'âge (2 ans avant l'âge d'ouverture du droit au départ en retraite) ;
- avoir 150 trimestres de cotisation (tous régimes confondus).
- ne pas avoir choisi de partir de façon anticipée à la retraite (avant l'âge plancher requis) ;
- ne pas être militaire ni avoir une autre activité professionnelle en plus de ton activité principale.



Comment demander ta pension partielle ?

Tu peux faire ta demande dans ton espace sécurisé ENSAP. Elle devra préciser la date d'effet souhaitée de ta retraite progressive (le 1er jour d'un mois). Le délai d'instruction de ta demande sera de 6 mois. Ton autorisation de travail à temps partiel sera transmise par ton employeur au service des retraites de l'État. Le cas échéant, le dépôt de ta demande de temps partiel devra être faite en parallèle auprès de ton employeur.

Comment sera calculée ta pension partielle ?

Ta pension partielle sera calculée sur la base des droits acquis à sa date d'effet, en fonction de ta quotité non travaillée.

Tous les éléments pris en compte dans le calcul de ta pension de retraite le seront également dans le calcul de ta pension partielle, notamment la surcote, la décote, le minimum garanti, ainsi que les accessoires de pension, proratisés, dès lors que les conditions pour en bénéficier sont satisfaites (l'indemnité mensuelle de technicité, l'indemnité temporaire de retraite, la majoration pour enfants, etc.).

Modulation de ta quotité de temps partiel.

Tu pourras ultérieurement et dans les conditions définies par ton employeur dans le cadre des demandes de temps partiel, demander la modification de cette quotité entraînant une modification de la

quotité de pension partielle. Cette modulation ne donnera pas lieu à un nouveau calcul de tes droits incluant les services accomplis durant ta retraite progressive. L'évolution du montant de ta retraite progressive sera toutefois inscrite dans les bulletins de pension accessibles dans ton compte ENSAP. Un retour à temps plein met fin définitivement au bénéfice du dispositif. En conséquence, une nouvelle période à temps partiel ne permettra plus d'obtenir le bénéfice de la retraite progressive.

Comment sera calculée ta pension définitive ?

Ta pension définitive sera calculée en tenant compte des services accomplis pendant la durée de perception de la pension partielle. À noter que tu conserveras la possibilité de surcotiser afin que la période à temps partiel soit prise en compte comme un temps plein dans le calcul de ta pension définitive. Cette option est toutefois soumise au plafond de droit commun de 4 trimestres supplémentaires pour toute la durée d'activité pendant la carrière à temps partiel. Reste désormais à savoir si beaucoup de fonctionnaires pourront effectivement bénéficier de la retraite progressive. Quelques dizaines de milliers, selon les estimations du gouvernement. Mais son succès dépendra surtout du bon vouloir des employeurs à satisfaire, ou pas, les demandes des agents !

Dixit un collègue de la DDFIP 26 qui bénéficie déjà de la mesure depuis le 01/09/2023... le complément mensuel correspondant à sa « partie retraite » ne sera régularisé qu'au mois d'avril 2024 ! Dysfonctionnements ?

Pfuuuuuuuuuuuuuuuuuu ! Sans commentaire ! ?

EPAF DANS LA GUEULE !

Après la vente à la découpe des résidences EPAF, voici venu le fiasco des colos.

Les choix de colos pour cet été sont sortis le 08/02/2024 en fin d'après-midi et... le site était inaccessible pendant toute la soirée. Les filtres ne fonctionnaient pas... face à la complexité des choix et aux bugs informatiques, le début des inscriptions doit être reporté d'une semaine... Sans amélioration techniques d'ici là, ça promet pour les inscriptions du 21/02/24 à 9h00, quand tous les parents vont vouloir inscrire leurs enfants...

Nouveautés été 2024 : les départs sont régionalisés ce qui pose quelques problèmes :

- Choix limités en fonction de la ville de départ, séjours raccourcis pour certaines destinations,
- Pour les familles avec plusieurs enfants, le casse-tête de l'acheminement sur les différents points de départ, prime forfaitaire de transport ridicule...

Nous sommes bien conscients que nos collègues de l'EPAF ne sont en rien responsables de cet état de fait.

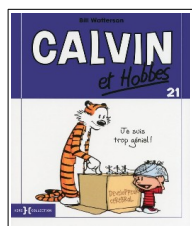
Est-ce dû uniquement aux JO ou est-ce un avant-goût du début de la fin des colos et de l'action sociale à la DGFIP ?

Malheureusement, nous craignons d'ores et déjà la réponse à cette question, d'autant que si nombre de parents sont découragés par les nouvelles conditions d'inscription et d'organisation, l'argument de la DGFIP sera vite trouvé ...

"Et puis quoi, qu'importe la culture ? Quand il a écrit Hamlet, Molière avait-il lu Rostand ? Non."

Pierre Desproges un CLIC gauche sur le logo pour ouvrir l'hyperlien

	« NOUS TRAVERSERONS DES ORAGES » : De Anne-Laure BONDOUX ; On est véritablement happé par cette incroyable fresque, qui nous plonge à la fois dans l'intimité d'une famille, et l'histoire politique et sociale française du XXe siècle, et c'est un pur régal !		« LE CIEL OUVERT » : Nicolas Mathieu , magicien des mots, publie un recueil de textes très personnels sur une femme qu'il a follement aimée, sur son fils qui grandit, son père....c'est troublant, bouleversant, simplement magnifique.
	BERNARD LAVILLIERS, l'incontournable artiste sort un tout nouvel album "Métamorphose" ! Au rendez-vous : 13 titres bien connu du répertoire en version symphonique avec, autour de lui, 50 musiciens.		mardi 5 mars à 20h Ciné-rencontre : « L'ARMÉE DU CRIME » en présence du réalisateur Robert Guédiguian Dans le cadre des cérémonies de la 80ème commémoration de l'exécution du groupe Manouchian et de la panthéonisation de Missak et Méliné Manouchian
	Découvrez le récit extraordinaire d'un château qui a frôlé la disparition au XXIe siècle ! Le Château de Charmes sur L'Herbasse rend l'histoire vivante, captivant ainsi les petits et les grands.		« RECETTE DE GRATIN DE RAVIOLES AU SAUMON ET EPINARDS » A tomber par terre !



Rubrique : Le petit « Canailou » du jour !

un CLIC gauche sur le logo pour ouvrir l'hyperlien

Il vous accompagne depuis le 1^{er} numéro de notre bulletin « Des olives dans la caillette », Bill Watterson, l'auteur de Calvin et Hobbes, et qui, malgré son incroyable succès avec cette BD philosophique, a fait le choix de ne pas marchandiser son œuvre avec les produits dérivés. Cela est sans doute dû au perfectionnisme naturel de Watterson et à sa préférence pour « la qualité plus que pour de l'argent rapide ». Pour Watterson, la bande dessinée est une forme d'art qui a une vie propre. On l'apprécie aussi pour cela !

BULLETIN D'ADHESION

NOM : PRENOM :

GRADE : ECHELON : INDICE : TPS PARTIEL :

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : SERVICE :

Sollicite mon adhésion à la section CGT FINANCES PUBLIQUES DE LA DROME

A..... le..... SIGNATURE :

La force de la CGT, ce sont les agents, syndiquez-vous et envoyer le bulletin d'adhésion à : cgt.ddfip26@dgfip.finances.gouv.fr